

Exploitation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier**

Band (Jahr): - **(1930)**

Heft 3

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EXPLOITATION

„Anasthasie“ a la vie dure!

Nous avons signalé dans notre dernier numéro la résolution prise par les directeurs valaisans de s'unir d'une manière effective contre les incompréhensibles abus de la Censure.

Nous sommes heureux que la campagne que nous avons entreprise pour ramener les censeurs du Valais à une juste notion de leur rôle, soit concrétisée par l'union de leurs principales victimes, qui semblent bien décidées à refuser de courber plus longtemps l'échine devant une dictature aussi sott... qu'exceptionnelle!

Car, et nous ne le répéterons jamais assez, seul des cantons de la Confédération suisse (qui se flatte, à juste titre, d'être administrée dans le plus large esprit de justice, d'équité et de LIBERTÉ), celui du Valais, pour des raisons (que nous n'hésiterons pas à aborder, un jour, franchement, bien qu'elles dépassent de loin les limites de notre rôle d'organe essentiellement corporatif!) absolument étrangères au commerce en général et à celui des spectacles en particulier, rend la vie impossible aux directeurs de cinémas.

Pourtant ceux-ci ont droit aux mêmes égards, aux mêmes encouragements que ceux accordés à TOUS les directeurs de TOUS les autres cantons de notre pays.

Autonomie cantonale, soit. Mais au préjudice de la liberté individuelle, pourquoi??

Et puisque, pour être Valaisan, il faut avant tout être Suisse, alors faut-il pouvoir jouir des mêmes droits que TOUS les Suisses.

Maintenant, la bataille est engagée, puisque toute entente paraît impossible.

Pour notre part, et dans notre soif d'indépendance et de justice, nous ne la considérerons comme terminée que le jour où cette incohérente manière d'agir cessera sans retour,

J. L.

Catholiques et cinéma

(Dédié aux censeurs du canton du Valais)

Vendredi 7 novembre, les membres du Congrès catholique du Cinéma, au nombre de trois cents, ont visité les vastes usines « Gaumont-Franco-Film-Aubert ».

Ils furent reçus par M. Costil et par M. Louis Gaumont.

Des groupes, sous la conduite des principaux chefs de service de la société, visitèrent les principaux ateliers, en pleine activité.

Ils virent successivement la menuiserie, la fonderie d'aluminium, la fabrication des pièces détachées pour les différents postes muets et sonores, les ateliers du « Simpligné », poste portatif particulièrement intéressant pour les membres de l'enseignement, et la fabrication des appareils photographiques.

Les congressistes s'arrêtèrent très longuement dans le vaste atelier de montage et de mise au point de l'« Idéal-Sonore Gaumont », où des ingénieurs donnaient des explications sur les caractéristiques de ce fameux poste français.

On ne put que traverser rapidement la sous-station électrique, les ateliers de fraisage, de décolletage et les imprimeries.

L'ordre, la méthode, l'activité qui règnent dans les différents ateliers, où le travail est standardisé, firent l'admiration des visiteurs et cette puissante industrialisation du cinéma fut une révélation pour beaucoup d'entre eux.

Durant toute cette visite, sur toute la superficie des usines, une ambiance musicale planait; un des nouveaux haut-parleurs, répandait jusqu'aux points les plus éloignés de la petite ville que constituent les usines « G. F. F. A. », les airs du répertoire classique.

La visite se termina aux studios, où les visiteurs purent assister à la prise de vues de quelques scènes d'un film parlant « Le Mystère de la Chambre Jaune » que tourne M. Lherbier pour le compte de la Société OSSO.

Le chanoine Raymond, en quittant les studios, félicita, au nom des participants, M. Léon Gaumont, pour l'œuvre qu'il a su créer.

Le Sonore à Vevey

L'ouverture du cinéma Oriental de Vevey, transformé en sonore a été un coup de maître pour lequel nous félicitons très vivement M. Hinterhauser, le sympathique directeur.

Ce succès triomphal est dû, en effet, pour une large part à une préparation extrêmement soignée, à une mise au point parfaite, au choix d'un programme fait pour réunir tous les suffrages et où l'on vit et entendit entre autres dans les actualités M. Doumergue, président de la République française, dans son voyage au Maroc et aussi et surtout, dans « Barcarolle d'amour », la façade et l'envers d'un grand théâtre français, en pleine représentation du Tannhäuser, sur la scène et toute la vie intime d'un théâtre, en même temps.

L'incendie d'un théâtre avec tout le tapage inhérent à une catastrophe, a été terrifiant.

Les dessins animés sont d'une originalité remarquable.

En un mot, ce fut la vie même, mise à l'écran.

L'installation, que l'on peut visiter, est de la maison Bauer, représentée par M. Jaeklé, à Lausanne.



PATHE NATION PRÉSENTE
JAQUE CATELAIN DANS
L'ENFANT DE L'AMOUR
UN GRAND FILM PARLANT DE JEAN DE MERLY

Basel

Notizen

Am. 1. November ist das Kuchlin-Theater, Basels grösstes Variété, das einige Zeit in den Dienst des Lichtspiels gestellt worden war, in neue Hände übergegangen und hat die Direktion gewechselt. Der neue Direktor, Fritz Randow, seines Zeichens Lautensänger und Conférencier, vereinigte im ersten Programm Variété, Kabarett und Revue. Das Orchester erfuhr gleichzeitig eine Verstärkung und steht nach wie vor unter Leitung des Hauskapellmeisters Siegfried Kremo. Auch heute führt das Kuchlin-Theater noch immer eine kinematographische Wochenschau in seinem Programm.

Ein weiterer Direktionswechsel fand im Basler Palace statt. Der bisherige Direktor, Herr Hans Berger, Bern, trat die Leitung dem im Basler Geschäftsleben wohlbekannten Herrn Bachthaler ab, der auch Inhaber des Lichtspieltheaters in Wohlen ist.

Film-Matinée im Palermo

Das für Film-Matinéeen sozusagen prädestinierte « Goldhaus », für welchen Zweck immer Nachfragen vorhanden sind, sah am Sonntag, den 23. November eine von den Spitzen und der Hautevolée der Stadt besuchte Veranstaltung, die unter dem Schutz des Erziehungs-Departements der Stadt Basel vor sich ging. Herr Dr. Jean Painlevé, Paris, Schauspieler, Naturwissenschaftler, Pilot, Sportler schlechtweg in einer Person, brachte mit begleitendem Vortrag einen Film *Mit der Kamera auf Forscherpfaden* zur Vorführung, der mikroskopische Aufnahmen aus dem intimen Leben der Süsswasser- und Meeresfauna enthält. Dabei ereignete sich der peinliche Vorfall, dass Mr. Painlevé nicht wie erwartet eintraf und er gerade auf der Bildfläche erschien, als die Billette zurückgegeben werden sollten. Schleunigst fand sich alles zurück, und so kam denn doch zu aller Zufriedenheit die interessante Morgenfeier zustande, die nächstentags, ohne begleitenden Vortrag des Genannten, für die hö-



heren Schulen wiederholt wurde. Beide Male war das Haus voll.

Polizei warnt vor « Zivilisation »

In den letzten Tagen sandte das Polizei-Inspektorat Basel ein Rundschreiben an die Kinematographentheater, das vor Abschluss eines « Zivilisation » betitelten Films (Produktion?) warnt. Es ist darin die Rede von dem Verbot des Films durch eine kantonale Filmkontrolle, weil der Film eine Verherrlichung der Friedensidee darstelle, jedoch kitschig und in der Tendenz nicht überzeugend sei, dazu wiederholt ins Groteske zu verfallen drohe. Wörtlich heisst es darin weiter: « Die Darlegungen der in Betracht kommenden kantonalen Behörde, über deren Schlussfolgerungen wir uns hier nicht zu äussern haben, sind für uns nicht in dem Sinne zwingend, dass wir zum vornherein ein Verbot des besagten Films im Kanton Basel-Stadt vorsehen müssen, hingegen ersuchen wir die hiesigen Kinotheater, bevor sie den Film allenfalls in ihren Spielplan aufnehmen, um rechtzeitige Anzeige, damit wir dessen Prüfung vornehmen können. G.-n.

A Genève

Inauguration du „Colisée-Sonore“

Un à un, les derniers retranchements du cinéma muet succombent à la puissance des « Talkies ». Après le Palace, c'était, l'autre jour, le Capitole, et voilà que le conquérant, avant de livrer assaut au Grand Cinéma, assiège, en passant, le Colisée où, le 21 novembre, il remporta une brillante victoire, grâce, il est vrai, aux appareils avec lesquels le coquet établissement de la rue d'Italie est équipé. « Sonore-film », telle est la marque de ces appareils et, en disant leur excellence, c'est avec plaisir que nous saluons une parfaite réussite de notre industrie, car si le corps des appareils a été fabriqué à Paris, c'est bien à Genève que, sous la direction de M. Ferrero, ceux-ci ont subi de très importantes modifications qui font de « Sonore-film » une des meilleures marques. Les spectateurs s'en sont bien rendu compte. C'est la première fois, en Suisse, que ces appareils fonctionnent et ils sont les seuls à bénéficier des différents perfectionnements que M. Ferrero leur a apportés. Grâce à ces modifications, le « bruit de fond » qui déparait jusqu'à aujourd'hui l'audition des films sonores est radicalement supprimé, la sonorité en est plus riche, plus mœlleuse.

L'avisé directeur du « Colisée-Sonore », M. Hoffmann, a profité de cette installation pour apporter une heureuse modification à son établissement: l'écran se dresse, désormais, sur une petite scène et ainsi le « Colisée » devient réellement un théâtre cinématographique.

Le programme de la semaine d'inauguration se composait de « Chiqué », un film très plaisant de Pierre Colombier, et « Les trois masques », d'André Hugon, le tout premier film français entièrement parlant.



Libre opinion

Un point de vue

Nous n'avons pas la prétention d'annoncer quelque chose de nouveau en disant que la publicité cinégraphique a réalisé d'immenses progrès ces derniers temps. Et les industries suisses ou autres, soucieuses d'être « à la page », usent fort habilement de ce nouveau moyen.

Cette publicité n'a qu'un tort, c'est de raccourcir d'autant un programme qui, maintes fois, est « tiré par les cheveux ».

Un autre inconvénient encore : En notre bonne ville de La Chaux-de-Fonds, six salles obscures se partagent les faveurs du public ; trois grandes, gérées par une même administration, et trois cinémas-brasseries. Or, pour peu que vous soyez fanatique de l'image animée, et que vous assistiez aux représentations des établissements administrés par la même société, vous avez le plaisir de voir défiler trois fois la même bande.

L'hiver passé, on nous fit visionner ainsi un nombre incalculable de fabriques de cigarettes. Obsédé, le public manifesta et la direction supprima ce genre de films.

A l'heure actuelle, nous sommes envahis par le chocolat ou les chaussures.

Il est évident que nous n'avons pas la prétention d'empêcher ce genre de publicité, ni dans notre intention de chercher à nuire, sachant que c'est là une source de revenus appréciables pour une administration.

On ne doit pas lutter contre le progrès ; mais on doit et on peut obvier aux inconvénients que celui-ci entraîne.

Il ne viendrait jamais à l'idée de l'abonné d'un quotidien quelconque de réclamer parce que son journal comprend trop d'annonces, s'il conserve normalement ses pages de texte.

Il en est de même des spectateurs du cinéma. Mais où ceux-ci ne sont plus d'accord, c'est quand on réduit la partie récréative pour vanter les mérites d'un produit quelconque.

Les directeurs ne pourraient-ils pas, puisque cette publicité paye, faire passer ces bandes hors programme ? Ils le font bien avec les clichés-réclame.

Ce serait une chose à étudier.

Car, le public, ou du moins un certain public, se doute bien que la chaussure X. est la meilleure, la cigarette Y la plus suave et le chocolat Z. le préféré, etc., on le lui a démontré si souvent...

Il est un fait indéniable, c'est que le commerçant, le fabricant, est à l'affût de la nouveauté pour captiver, pour frapper la foule et l'amener à user de ses produits. Les journaux, ils sont là pour ça ; le cinéma, la T. S. F., parfois le théâtre, sont envahis par cette nouvelle plaie d'Egypte. A quand le gramophone ? Par exemple, entre deux couplets, ou entre un *allegretto* et un *andante*...

En toute chose, il ne faut abuser de rien. eVe.

Chez nos confrères...

Théâtre et cinéma, à Zurich

On mande de Zurich au *Journal de Genève* :

« La vie théâtrale et artistique est si riche, à Genève, que votre correspondant se trouve tout naturellement dispensé de vous entretenir de celle de Zurich, qui ne fait bien souvent, surtout en matière de films ou de concerts, que la reproduire ou l'anticiper.

Le problème de la concurrence faite au théâtre d'ancien style par la bande parlante se pose partout dans les mêmes termes. Mais nous venons d'avoir à Zurich, comme à Bâle du reste, un exemple vraiment saisissant et annonciateur de l'avenir de la lutte que le personnage vivant doit livrer désormais à l'image animée pour se maintenir en faveur auprès du public.

Il s'agit de l'*Affaire Dreyfus*, qu'on a donnée simultanément au « Schauspielhaus », où elle n'a tenu l'affiche que quelques jours, et dans un de nos grands cinémas sonores, qui

l'a « tournée » plus d'un mois. Cette différence de durée n'a, par elle-même, rien de révélateur, étant conforme à l'habitude. Une pièce sérieuse, capable, comme la *Jeanne d'Arc* de Bernard Shaw, de dépasser d'un élan le chiffre de cinquante représentations, demeure à Zurich non moins qu'ailleurs, hors les grandes métropoles, une exception.

Il est intéressant de constater, par contre, que le même sujet porté à la scène et à l'écran par des hommes sachant, en somme, de part et d'autre leur métier, a incontestablement produit plus d'effet ici que là. Sans doute, le drame de Rehfish et Herzog s'est privé d'une grande source d'émotion, en laissant le héros dans la coulisse, pour projeter toute la lumière sur les dessous politiques de l'*Affaire*. Il est évident, en outre, que le film se prête mieux que le théâtre à la mise en scène de l'histoire récente. A cet égard, le procès Dreyfus a gardé une sorte d'actualité. Quand on voit comme cette matière brûlante, encore saturée d'explosifs, peut empoigner des spectateurs germaniques, on se dit qu'il coulera de l'eau sous les ponts avant qu'on ose la présenter à un public français.

Mais enfin, nous le répétons, la confrontation directe de ces deux versions, l'une jouée, l'autre filmée, d'un même thème dramatique, a surtout accusé certains des avantages du film sonore sur le théâtre. Ces avantages, résultant de procédés purement techniques : amplification des voix, concentration de l'intérêt sur une figure détachée de l'ensemble, etc., ont assurément quelque chose d'extérieur. Ils n'en sont pas moins d'un effet irrésistible et cessent bientôt de paraître artificiels. Il est difficile de croire que l'acteur George, qui a joué et « parlé » supérieurement le rôle de Zola, eût pu paraître aussi vivant sur une scène ordinaire.

E. Br. »

L'ABONNEMENT

à
L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE
ne coûte que
Fr. 5
par année.

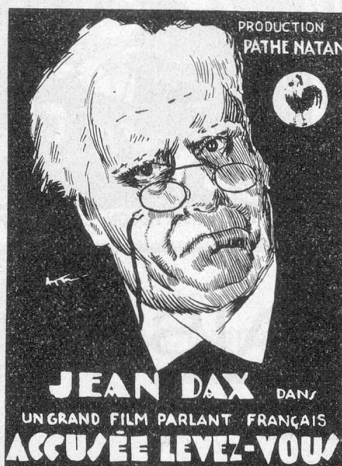
Ce que la critique lausannoise
pense de

Accusée, levez-vous !

M. Porta, critique d'art, et auteur lui-même de plusieurs scénarios, écrit dans *La Feuille d'Avis de Lausanne* du 10 novembre :

Un beau film, un beau film français ce « Accusée, levez-vous ». Ah ! quand les Français veulent et si seulement ils « voulaient » toujours !

C'est monté avec un soin parfait, avec un goût qui ne se dément pas un instant ; le luxe est du vrai luxe, les coulisses sont de



vraies coulisses, l'impression de réalité est toujours présente, et, dans les moments pathétiques, saisissante.

Deux parties ; toute la première appartient au monde des coulisses. C'est chatoyant, bariolé, mouvementé au possible, avec des types croqués sur le vif. La photographie est d'un art achevé.

Des moments ressortent particulièrement : la querelle des deux actrices et celle du jeune couple, par exemple. Ou alors la scène du meurtre, brève, foudroyante, profondément impressionnante.

La seconde partie appartient tout entière au Tribunal.

Cette scène du Tribunal est une des plus saisissantes que nous ayons vues — et entendues — par son âpre, sa tragique vraisemblance. Elle est la « justice » même ; terrible appareil dans lequel, même innocent, et que l'on ne puisse avancer de preuves absolues de son innocence, il vaut mieux éviter de s'engager. Une créature sans défense, livrée à toutes les forces implacables de la société dressées dans sa conscience rigide, et le froid silence du jury n'est pas plus rassurant que l'éloquence vindicative du procureur, qui « prend ses responsabilités » d'un cœur bien léger, cette fois, Scène d'angoisse et de cauchemar qui, heureusement, parce que le défenseur — seul contre une meute acharnée — est un homme d'intelligence en même temps que de cœur, se termine, pour notre soulagement au moins autant que pour celui de l'accusée, par le plus inattendu des coups de théâtre.

Le tribunal, l'écran nous a déjà servi cela tant et plus. Mais, ici, c'est du beau tra-

vail, de vraie, de profonde émotion humaine. Comme tout le film est vrai, prenant, passionnant, avec le sourire qu'il faut et que le vieil acteur se charge d'amener.

* * *

Et voici encore la critique, non moins élogieuse, décernée par M. Rubattel, critique de la *Tribune de Lausanne* :

C'est un plaisir rare pour le critique d'avoir à parler d'un beau film, d'une œuvre de valeur, et il m'est doublement agréable d'avoir enfin l'occasion de dire du bien, beaucoup de bien, d'un film français.

Ce film parlant, intégralement parlant, cette fois, intitulé « Accusée, levez-vous », réalisé par Maurice Tourneur, est incontestablement une des meilleures choses que nous ayons vues à l'écran jusqu'à ce jour.

Tout est bon dans ce film. Pas une faute de goût, pas une faiblesse, pas un blanc, pas une exagération. C'est trop, direz-vous peut-être ! et bien non, car du cinéma de cette valeur mérite une admiration sans aucune réserve.

Il y a la perfection de la photographie, de la sonorisation et, enfin, la distribution des rôles, l'interprétation qui est homogène et de qualité tout à fait supérieure : Gaby Morlay, sobre et émouvante, André Roanne dans un rôle qui lui convient à merveille, et qui est maintenant bien davantage qu'un beau garçon ; Charles Vanel, excellent dans une composition malheureusement trop courte, et Camille Bert, l'animateur de cette remarquable scène du tribunal, qui tient toute la seconde partie du film.

Tout, jusqu'au drame, rapide, effroyable, est dans la juste note d'un réalisme saisissant. Une page de la vie, de la vie de tous les jours ; des faits divers comme on en lit dans tous les journaux, présentés dans une atmosphère de vérité. Un film, avant tout, simple et « humain ». En résumé du beau, du tout beau cinéma, comme nous aimerions en voir plus souvent à Lausanne.

Il ne faut pas s'étonner si ce film, qui tient l'affiche à Marivaux, à Paris, depuis plus de trois mois, a battu tous les records des recettes au Capitole, à Lausanne, où il triompha pendant trois semaines.

Dans les cinémas américains

Il est intéressant de comparer l'exploitation cinématographique dans les divers pays :

Selon le « Wall Street Journal », le bénéfice pour l'exercice au 31 août de la Lœw's Inc. atteindra 14,5-15 millions de dollars, contre 11 millions 756.956 l'an dernier, ce qui laisserait, après déduction des dividendes privilégiés, environ 10 dollars par action ordinaire. On s'attend à ce que le dividende ordinaire soit porté de 3 à 4 dollars, et que le dividende extraordinaire habituel soit déclaré en novembre. La Lœw's Inc., qui contrôle la Metro Goldwyn Meyer, possède environ 200 cinémas, en premier lieu à New-York, mais aussi en Angleterre, au Canada, en Allemagne et au Brésil. Avec le concours financier de la Banque Dillon Read, qui a opéré pour elle des émissions pour 30 millions de dollars, l'actif de la Lœw's Inc. a passé, au cours des trois dernières années, de 34.291.140 dollars à fin 1926 à 65.336.098 à fin 1929. Sur les 1,373,257 actions ordinaires Lœw's en circulation, 660.900 appartiennent à la Fox Films Corporation.

Il semble qu'en Suisse, le parlant a amené au cinéma de nombreux nouveaux fidèles. Les recettes sont généralement en augmentation notable ; heureusement d'ailleurs, car les prix de location eux aussi sont en grande hausse.



Norma Talmadge et Gilbert Roland dans „Nuits de New-York“.

(United Artists, Genève).